PRESTATIONS ET ACTIONS 2022



GRAND-EST Pour de plus amples informations contacter :

• L'Antenne DRH - PSOT 03 89 64 60 02 • L'Unité de Ressources et de Soutien aux Professionnels 03 89 64 74 13

O VOUS ET VOTRE FAMILLE							
NAISSANCE-ADOPTION	175 € par enfant Date limite : 4 mois après la naissance ou la date de reprise à l'issue du congé de maternité ou d'adoption						
CESU - GARDE D'ENFANTS* (Enfant jusqu'à 6 ans)	Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfa Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :						
 Etablissements assurant l'accueil des enfants Assistante maternelle agréée, personnel employé 	1 0 000		4-6 ans	D 000 01 \ 10			4-6 ans
- Assistante materiene agrece, personner employe	Jusqu'à 680 De 680,01 à 780	600 € 500 €	300 € 250 €	De 880,01 à 10 De 1030,01 à 12		00 € 00 €	150 € 100 €
	De 780,01 à 880	400€	200€	Supérieur à 127		00€	100 €
	DE 760,01 à 660			novembre 2022		₩.	100 €
CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Enfant de 3 à 19 ans)				lon le quotient fa			
	Jusqu'a		240 €	De 1030,01 à		140 €	
Garderie périscolaire	De 680,01		200 €	Supérieur à 12	2/0^^	120 €	
 Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement Activités de soutien scolaire 	Date limite : 31 janvier 2023						
ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION • Année scolaire 2021/2022	Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1270 maximum, et selon le niveau de scolarité						
 Du Primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans) Hébergement à partir du lycée 	Date limite : 31 juillet 2022						
ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (Enfant jusqu'à 19 ans) • Taux d'incapacité à partir de 50 %	Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà de 1270** Date limite : 30 septembre 2022						
CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*	20 € par jour donnant lieu au paiement de l'AJPP Pas de date limite d'envoi						
CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*	20 € par jour d'absence Date limite : 4 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale						
DÉCÈS • Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale	750 € Date limite : 4 mois après le décès						
AIDE SOCIALE AUX AGENTS	Compensation partielle de la perte de rémunération pour raison de maladie selon l'indice :						
EN SITUATION DE MALADIE*	Jusqu'à 370 4	16 %	De 371 à 65	45 %	Supérieur	rà 650	44 %
		Demande	e établie p	ar l'établissem	ent		
AIDES EXCEPTIONNELLES	Demande soumise à l'étude de la Commission permanente des aides et secours, qui définit le type d'aide et le montant.						
Aides remboursables ou non remboursablesAide remboursable Logement	(aides remboursables : 8 000 € maximum par foyer)						
RENSEIGNEMENT JURIDIQUE	Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone 02 38 799 787 : du lundi au vendredi de 9h à 19h.						

• RETRAITE						
DÉPART À LA RETRAITE	Montant forfaitaire par année de service :					
	Indice jusqu'à 505	54€	Indice supérieur à 765	44€		
	Indice de 506 à 765	49€	Demande établie par l'é	tablissement		
PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS	Non cumulable l'année de versement de la prestation Départ à la ret Montant annuel versé selon le quotient familial, jusqu'à 750 maximu					
	Jusqu'à 330	500€	De 460,01 à 560	200€		
	De 330,01 à 400	370€	De 560,01 à 750	110€		
	De 400,01 à 460	250€	Date limite : 30 novembre 2022			

VACANCES VACANCES ENFANTS Montant annuel versé selon le quotient familial : **ET ADOLESCENTS** Jusqu'à 680 220€ De 880,01 à 1270 160€ (Enfant jusqu'à 20 ans) De 680,01 à 880 180€ Supérieur à 1270** 100€ Séjours avec hébergement Date limite: 31 janvier 2023 **VACANCES ADULTES ET FAMILLE** Montant annuel versé selon le quotient familial : Jusqu'à 480 220€ De 780.01 à 880 • Locations, séjours, voyages (en France ou à l'étranger) 90 € De 480,01 à 580 180€ De 880,01 à 1030 80€ De 580.01 à 680 140€ De 1030.01 à 1270 70€ 110€ Supérieur à 1270** De 680,01 à 780 50€ Date limite: 31 janvier 2023 **VACANCES ENFANTS** Montant annuel par enfant versé selon le quotient familial : **EN SITUATION DE HANDICAP** 600€ Jusqu'à 680 De 1030,01 à 1270 400 € • Séjour encadré par un éducateur spécialisé De 680,01 à 1030 500€ Supérieur à 1270** 300€ • Taux d'incapacité à partir de 50 % Date limite: 31 ianvier 2023 • Quel que soit l'âge de l'enfant **CHÈQUES-VACANCES** Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial : • Achat avec ou sans épargne Jusqu'à 480 50 % dans la limite de 320 € De 480,01 à 580 50 % dans la limite de 300 € De 580,01 à 680 50 % dans la limite de 280 € De 680,01 à 780 **40** % dans la limite de 260 € 40 % dans la limite de 240 € De 780,01 à 880 De 880,01 à 1030 30 % dans la limite de 210 € De 1030,01 à 1270 30 % dans la limite de 180 € Supérieur à 1270** 20 % dans la limite de 100 € Date limite: 31 octobre 2022 **OFFRES DE VACANCES** Plusieurs offres proposées : Prix mini - Prix réduit • Libre Évasion avec ou sans participation Offres accessibles depuis la rubrique VACANCES du cgos.info

O BILLETTERIE ET LOISIRS						
SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE* • Montant minimum des frais acquittés : 50 €	Une seule prestation versée par année Montant annuel versé selon le quotient familial :					
SPORTS-LOISIRS-CULTURE ENFANT	Jusqu'à 680 100 € De 1030,01 à 1270 70 €					
(Enfant de 3 à 20 ans)	De 680,01 à 1030 80 € Supérieur à 1270** 50 €					
• Montant minimum des frais acquittés : 50 €	Date limite : 30 novembre 2022					
CHÈQUES CULTURE • Commande depuis l'Espace agent : paiement par CB • Commande par courrier : paiement par chèque	50 % de participation C.G.O.S Commandes : 130 € (68,09 € à régler) ou 260 € (133,09 € à régler) (frais de recommandés compris) Date limite : 30 novembre 2022					
BILLETTERIE	Plusieurs tarifs proposés : • Prix avec participation • Prix négociés • Prix CSE Offres accessibles depuis les rubriques BILLETTERIE et LOISIRS du cgos.info ou par téléphone au 01 70 56 59 24 du lundi au samedi de 8h30 à 18h30					

AVANTAGES CONSO ET SERVICES+

AVANTAGES CONSO

• Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du **cgos.info**

SERVICES+

• Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique SERVICES+ du cgos.info

crh.cgos.info Découvrez la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le plan d'épargne retraite du C.G.O.S.

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le cgos.info Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.

